



1100238801

DATE DEPOT : 2011-01-11

NUMERO DE DEPOT : 2011R002800

N° GESTION : 2010B02788

N° SIREN : 520075607

DENOMINATION : 23 DE ENERO

ADRESSE : 58 rue Charlot 75003 Paris

DATE D'ACTE : 2010/12/01

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE DATE D'EXERCICE SOCIAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

PF: 1-12.10; CK (31-12) NS
06-1-12.10.

23 DE ENERO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 58 rue Charlot

75003 PARIS (Ville de Paris)

520 075 607 RCS PARIS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

108 9788 .

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2010

CTC DE PARIS M R 11 JAN. 2011 2800 N° Dépôt
--

L'an deux mille dix,

et le premier décembre, à dix heures,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre recommandée en date du 15 novembre 2010.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Monsieur Marc CHAREYRON préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents possèdent les 1 000 actions composant le capital, soit plus du tiers des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que les actionnaires ont régulièrement été convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 15 novembre 2010.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- les statuts sociaux,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre de chaque année.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 11 mois et 3 jours, qui commence à courir le 29 janvier 2010 pour se terminer le 31 décembre 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale modifie la rédaction de l'article 6 des statuts comme suit :

"Article 6 – Exercice social"

"L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

"Par exception, le premier exercice social commencera le 29 janvier 2010 et sera clos le 31 décembre 2010."

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, afin d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un actionnaire.

Le président
Marc CHAREYRON



Un actionnaire
Olivier MEVEL

